



Procès-verbal de la REUNION du 25 MARS 2025

Présents : M. Dominique Despras, M. Pierre Dumontet, Mme Isabelle Durand, M. Gérard Achaintre, Mme Séverine Renaud, M. Sébastien Polloce, M. Thomas Dumontet, Mme Françoise Raynaud, Mme Nicole Saint-André, M. Paul Martin, M. Sébastien Laval, Mme Christine Deprele, Mme Gaëlle Leschiera, Mme Claudine Verdolini.

Désignation du Secrétaire de séance : M. Pierre Dumontet.

. 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2025

***DEL. 10/2025 :**

Le Conseil Municipal, n'ayant pas d'observations à formuler, approuve le procès-verbal de la séance du 13 février dernier.

Adopté à l'unanimité.

. 2/ Finances

↳ Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU)

***DEL. 11/2025 :**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public et qu'il se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le Conseil Municipal adopte le CFU 2024 tel que résumé ci-dessous :

	Dépenses 2024	Recettes 2024		Résultat 2024	Report du résultat 2023	Résultat de clôture 2024
Investissement	364 376.55 €	319 995.25 €		-44 381.30 €	439 185.29 €	394 803.99 €
Fonctionnement	331 444.91 €	482 641.59 €		151 196.68 €	27.59 €	151 224.27 €
				106 815.38 €	439 212.88 €	546 028.26 €

Adopté par 13 voix pour (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote).

↳ Vote des taux d'imposition 2025

***DEL. 12/2025 :**

Le Conseil Municipal décide une hausse de 1% et fixe les taux d'imposition 2025 comme suit :

	<i>Rappel taux 2024</i>	Taux 2025
Taxe Foncière bâtie	22.63 %	22.86 %
Taxe Foncière non bâtie	29.95 %	30.25 %
Taxe d'habitation	6.03 %	6.09 %

Adopté à la majorité par 9 voix pour une hausse de 1 %

(4 voix pour un maintien des taux 2024 et 1 voix pour une augmentation de 0.5%).

↳ Contributions dues au SYDER pour l'année 2025

***DEL. 13/2025 :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les charges dues au SYDER pour l'année 2025 s'élèvent à 16 853.12 €.

Pour ne pas trop impacter le budget communal, Monsieur le Maire propose de fiscaliser partiellement ces charges. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de budgétiser sa participation au SYDER pour un montant de 3 853.12 € et de fiscaliser le solde, soit 13 000.00 €.

Adopté à l'unanimité.

↳ Vote des subventions annuelles récurrentes à inscrire au budget primitif 2025

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2025 et dit qu'elles seront inscrites au compte 65748 du budget primitif 2025 :

ADHA	1 200.00 €
VHB	5 201.60 €
HVA CULTURE	1 750.40 €
Journée de la Résistance	40.00 €
Collectif artistique « Le Lieu-dit »	300.00 €
RASED	35.00 €

↳ Vote d'une subvention au Comité des Fêtes

***DEL. 21/2025 :**

Le Conseil Municipal souhaite organiser une fête au Mont Soubran le samedi 28 juin qui sera portée par le Comité des Fêtes. Une subvention exceptionnelle de 1 500 € est allouée au Comité des Fêtes pour l'organisation de cet événement.

Adopté par 12 voix pour.

(Sébastien Laval et Séverine Renaud, membres du Comité des Fêtes, n'ayant pas pris part au vote).

↳ Affectation du résultat de fonctionnement 2024

***DEL. 14/2025 :**

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2024 d'un montant de 151 224.27 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2025.

Adopté à l'unanimité.

***DEL. 15/2024**

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 516 935.00 € pour la section de fonctionnement et à 1 504 885.00 € pour la section d'investissement.

Section de Fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	207 000.00 €	Produits des services, ventes	101 600.00 €
Charges de personnel	168 500.00 €	Impôts et taxes	41 200.00 €
Atténuation de produits	2 500.00 €	Fiscalité locale	167 000.00 €
Autres charges de gestion	136 435.00 €	Dotations et participations	153 135.00 €
Charges financières	1 500.00 €	Autres produits de gestion	50 000.00 €
Charges spécifiques	500.00 €	Atténuation de charges	4 000.00 €
Dotations aux provisions	500.00 €		
TOTAL	516 935.00 €	TOTAL	516 935.00 €

Section d'Investissement			
DEPENSES		RECETTES	
		Report résultat Invest.	394 803.99 €
Emprunts et dettes assimilées	23 000.00 €	Affectation résultat Fonct.	151 224.27 €
Immobilisations incorporelles	8 880.00 €	Dotations, fonds divers, ...	23 000.74 €
Immobilisations corporelles	114 500.00 €	Subventions reçues	635 856.00 €
Immobilisations en cours	1 358 505.00 €	Emprunts	300 000.00 €
TOTAL	1 504 885.00 €	TOTAL	1 504 885.00 €

Adopté à l'unanimité.

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

- Reste-à-réaliser de l'année 2024 :
 - Révision de la carte communale
 - Réfection de 2 dessertes forestières
 - Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'église
 - Table d'orientation
 - Achat d'une tondeuse autoportée (10 083.00 € HT avec le kit mulching)
- Nouvelles dépenses inscrites au BP 2025 :
 - Remplacement du revêtement de sol extérieur des Pitchouns
 - Construction d'une résidence intergénérationnelle

***DEL. 16/2025 :**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L442-5 et L131-1 du Code de l'Education et de la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012, la commune est tenue de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre Dame. Il ajoute que le montant du forfait communal est déterminé en référence au coût d'un élève de l'école publique soit pour l'année scolaire 2024/2025 : 750 € par élève.

L'école privée Notre Dame communique, à chaque rentrée scolaire, la liste des effectifs dont les parents sont domiciliés sur la commune, soit pour l'année scolaire 2024/2025 : 2 élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DIT** que la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Notre Dame s'élèvera à **1 500.00 €** (2 élèves x 750 €) pour l'année scolaire 2024/2025 et sera versée à l'OGEC Notre Dame.
- **DIT** que les crédits ont été prévus au **compte 6558** du budget de 2025.

Adopté à l'unanimité.

. 3/ CDG69 : Choix d'une convention de participation pour le risque « santé » et/ou pour le risque « prévoyance » et mandat au CDG69 pour mener la procédure

***DEL. 17/2025 :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec le CDG69 pour le risque « prévoyance » et que celle-ci expire au 31/12/2025. Il ajoute qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, la commune aura l'obligation de participer également au risque « santé ».

Monsieur le Maire propose de mandater le CDG69 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une nouvelle convention de participation pour les risques « santé » et « prévoyance » à compter du 1^{er} janvier 2026.

Adopté à l'unanimité.

. 4/ COR : Convention cadre de prestations de services informatiques

***DEL. 18/2025**

Suite à la forte augmentation du budget informatique de la COR, un plan d'actions informatique détaillé a été élaboré et retrace tout ce qui relève de la compétence informatique de la COR (missions pour lesquelles rien ne change par rapport à avant). Parallèlement, un catalogue des services informatiques a été constitué pour recenser tout ce qui est retransféré aux communes à partir de janvier 2025.

Pour Claveisolles, l'informatique de la mairie et de l'école restent dans le socle commun tandis que l'informatique de la bibliothèque en est exclue ; ce qui signifie que ces dépenses reviennent à la charge de la commune qui pourra faire appel à la COR en définissant une ou plusieurs prestations dans le catalogue des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver les termes de la convention-cadre de prestations de services informatiques ainsi que ses annexes (catalogue de services informatiques et grille tarifaire des prestations au catalogue de services informatiques).

Adopté à l'unanimité.

. 5/ Réfection des 2 dessertes forestières : Acquisitions foncières et autorisation pour la signature des actes authentiques sous la forme administrative

***DEL. 20/2025 :**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de réfection des dessertes forestières de Marcellin et de Grandouze sont à présent terminés et qu'il a été fait appel à la SCP Capioux-Contet, géomètres experts associés, pour réaliser la mise à jour du plan topographique avec emprise des nouvelles pistes et le calcul des surfaces d'emprise. Afin de régulariser le tracé des 2 dessertes forestières, il est nécessaire que la commune acquiert les parties de parcelles référencées ci-dessous :

- **Desserte de Marcellin**

Propriétaire(s)	Section	Numéro	Adresse	Contenance à acquérir
M. MARTIN Gérard	F	40p	« Marcellin »	10a 94ca
<u>Indivision</u> Mme SANLAVILLE née SOTTIER Geneviève M. SANLAVILLE Alexis Mme BATTU née SANLAVILLE Stéphanie	F F	41p 44p	« Fragnard » « Fragnard »	82ca 4a 00ca
Mme MAUGARD née DESCROIX Marie	F	46p	« Fragnard »	2a 40ca
Mme DUVERDIER née SAMBARDIER Catherine	F	87p	« Bliai »	7a 43ca
<u>Indivision</u> M.DESSALLES Olivier Mme DESSALLES née MARGAND Germaine Mme LOPEZ née DESSALLES Mariève	F	97p	« Bliai »	13a 36ca

• **Desserte de Grandouze**

Propriétaire(s)	Section	Numéro	Adresse	Contenance à acquérir
M. MARTIN Nicolas	ZO	100p	« Bois de Viri »	1a 45ca
	ZO	101p	« Bois de Viri »	3a 52ca
Mme JUILLARD née BALLANDRAS Danielle	ZO	102p	« Bois de Viri »	7a 61ca
<u>Indivision</u> M. CARRET Pascal Mme CARRET née SAMBARDIER Dominique	ZO	103p	« Bois de Viri »	2a 77ca
GF des Réalines, représenté par M. Loïc PONTET	O	01p	« Bois des Bisses »	17a 96ca
M. MARTIN Paul	O	03p	« Bois des Bises »	2a 64ca
M. MARTIN Didier	O	04	« Bois des Bisses »	4a 59ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'acquérir les parcelles citées ci-dessus à titre gratuit ;
- **AUTORISE** M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles dont les actes seront dressés par acte authentique en la forme administrative.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à authentifier les actes administratifs conformément à l'article L1311-13 de Code Général des Collectivités Territoriales.
- **ACCORDE** délégation de signature à Monsieur ACHAINTE Gérard, 3^{ème} adjoint, à signer lesdits actes administratifs au nom de la Commune, considérant que M. ACHAINTE Gérard a eu en charge le suivi de ce dossier et après accord des 1^{er} et 2^{ème} adjoints.
- **DÉCIDE** que les frais de géomètre et les frais d'établissement d'actes authentiques en la forme administrative seront payés par la commune.

Adopté à l'unanimité.

. 6/ Demande de subvention de l'ADHA pour l'achat d'un véhicule frigorifique

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de l'ADHA (Association d'Aide à Domicile de la Haute Azergues) à hauteur de 500 € pour l'achat d'un véhicule frigorifique pour le portage à domicile des repas.

Considérant que peu de personnes bénéficie de ce service à Claveisolles compte tenu que le Foyer Les Clés du Soleil propose déjà cette prestation, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

. 7/ Demande de subvention du Collège de la Haute Azergues pour l'organisation d'un voyage à Cracovie

*DEL.22/2025 :

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de la part de Mme Vial, professeur au Collège de la Haute-Azergues pour l'organisation d'un voyage à Cracovie avec 2 classes de 3^{ème} dans le cadre d'un travail sur la Shoah, l'antisémitisme et les Justes. Il indique que 2 élèves de la commune sont concernés et que le coût du voyage s'élève à plus de 600 €.

Considérant l'intérêt et l'opportunité de ce voyage, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 200 €. Monsieur le Maire ajoute qu'il serait même intéressant que les élèves puissent venir présenter au Conseil Municipal cette semaine de découverte.

Adopté à l'unanimité.

. 8/ Déclassement d'une partie du chemin rural n°37 aux Chizeaux et de l'ancien chemin forestier traversant la parcelle de M. Martin Gérard

*DEL. 19/2025

Le Conseil Municipal décide de lancer une enquête publique pour :

- Déclasser une partie du chemin rural n°37 au Chizeaux
- Déplacer le chemin forestier n°38 qui traverse la parcelle de M. Martin Gérard

Adopté par 13 voix pour (Gérard Achaintre n'ayant pas pris part au vote).

. 9/ Point sur la Résidence Intergénérationnelle

- ↳ Les travaux avancent normalement grâce aux entreprises pour l'instant très impliquées dans le projet et à une météo favorable.
- ↳ Monsieur le Maire est toujours en négociation avec le SYDER pour le raccordement électrique et plus particulièrement la pose du transformateur. Une nouvelle rencontre aura lieu ce vendredi.
A la demande de Paul Martin, il est répondu que le raccordement au réseau d'eau potable et à l'assainissement a été prévu et sera réalisé par SUEZ et l'entreprise Mongoin-Lardet. Un seul raccordement au réseau d'assainissement collectif sera facturé.
- ↳ Comme cela avait déjà été évoqué, une réunion publique d'informations sera organisée. La date retenue est celle du jeudi 5 juin à 18h30 à la salle des fêtes.

. 10/ Questions diverses

↳ Urbanisme :

• PC et DP accordés depuis la dernière séance

DP 069 060 25 00001	M. VECCHIO Damien 52 Impasse des Grands Douglas	Construction d'un atelier/abri de jardin sous maison existante de 19.88 m2.
---------------------	---	--

DP 069 060 25 00002	Mme LAVAL Andrée 1609 Route de Soubran	Rénovation d'une habitation (remplacement menuiseries, réfection et isolation toiture) et ajout d'une petite extension
----------------------------	---	--

• **PC et DP en cours d'instruction**

DP 069 060 25 00003	M. POUDIERE Gilles 594 Route du Berthet	Pose de 6 panneaux photovoltaïques en surimposition de toiture
DP 069 060 25 00004	M. DESPRAS Martial 4212 Route de Claveisolles	Changement de destination d'un bâtiment agricole en habitation et stationnement/garage
DP 069 060 00005	SOLUTION CLIMAT (M. BERTHOD)	Installation de 18 panneaux photovoltaïques en surimposition de toiture

- Antenne réseau mobile ORANGE :
Depuis quelques temps, les dysfonctionnements sont récurrents. De plus, la non couverture des hameaux de Vallossières et Grandouze persiste. Des démarches ont été entreprises par la mairie auprès d'Orange.
- Frelons asiatiques : Paul Martin a assisté dernièrement à des réunions pour le piégeage de ces nuisibles qui, pour être efficace, doit être fait dès à présent et jusqu'au 15 mai aux endroits où se trouvaient les nids l'année dernière. Une information sera transmise aux habitants pour que chacun puisse participer à son niveau à cette campagne de piégeage.
- Visite d'inspection du CDG69 : Elle a eu lieu la semaine dernière et vise à renforcer la sécurité et le confort au travail des agents communaux.
- Point sur la chaufferie bois de la COR : Grâce au travail pertinent d'Amélie Corgier, économiste de flux à la COR, la chaufferie fonctionne mieux. M. Bernard Kraeutler de Cours, spécialiste, est également intervenu : après récupérations des données de la chaudière, il va les analyser et faire un retour. Cela laisse enfin espérer une meilleure maîtrise de la chaufferie

Amélie Corgier a également terminé l'accompagnement à l'école et propose de faire une restitution aux institutrices, au personnel et aux élus.

Monsieur le Maire termine la réunion par deux informations qu'il souhaite porter à la connaissance du Conseil Municipal et pour lesquelles il invite à la réflexion :

- La demande de l'entreprise GIRAUD TDT pour la création d'une nouvelle voirie à La Douzette compte tenu de l'impossibilité de renforcer le chemin existant. L'entreprise Giraud réaliserait les travaux et seul l'enrobé resterait à la charge de la commune. Vincent Giraud a rencontré les différents propriétaires. Le Conseil Municipal est favorable pour étudier cette demande.
- La mise en vente du fonds de commerce de la boulangerie de Claveisolles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance,
Pierre DUMONTET

Le Maire,
Dominique DESPRAS